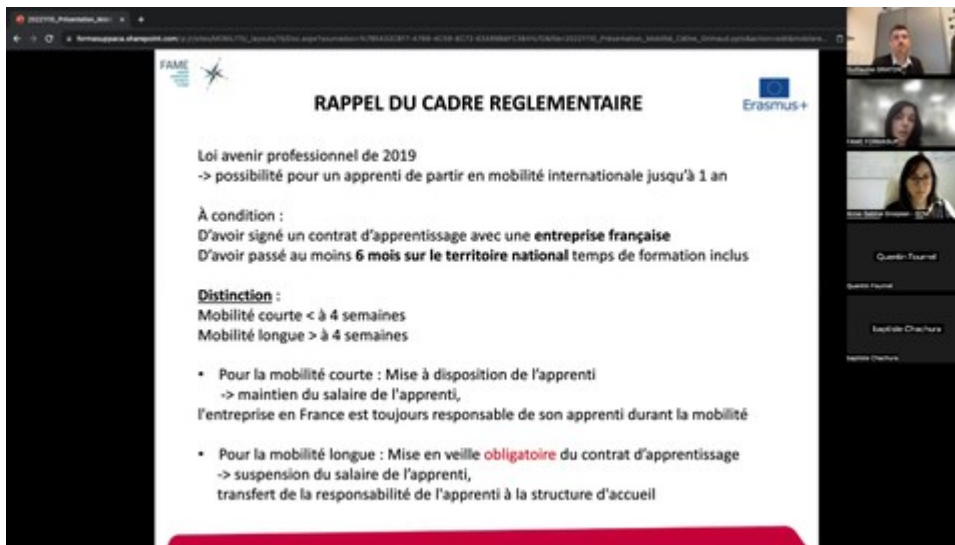


MOBILITE INTERNATIONALE



<https://media.centrale-med.fr/videos/video-presentation-de-la-mobilite-internationale-2024/>

- La mobilité à l'international est nécessaire pour l'acquisition des compétences de l'Ingénieur Centralien. Une période de 9 semaines minimum consécutives est obligatoire et devra être organisée sur une période entreprise.
- Cette mobilité interviendra **au cours de la 2ème année entre mi février et fin août**. A défaut et de manière très exceptionnelle, elle pourra être envisagée en 3ème année entre début avril et fin septembre.
- Si l'entreprise n'a pas de filiale à l'étranger, des solutions alternatives seront recherchées, comme par exemple une période chez un partenaire de l'entreprise ou dans un laboratoire ou une université partenaire de l'Ecole Centrale pour travailler sur un projet de recherche en lien avec l'entreprise. Des places à Centrale Casablanca sont également disponibles pour une mobilité sous format académique.
- Nécessité de mettre en place une convention de mise en veille ou de mise à disposition du contrat si la mobilité est effectuée hors filiale/partenaire de l'employeur français. Cette convention devra être signée par l'apprenti, l'entreprise, l'organisme d'accueil et le CFA Formasup Méditerranée.

Les élèves souhaitant rejoindre l'alternance en 3ème année en contrat de professionnalisation devront impérativement avoir validé préalablement leur mobilité internationale au cours de leur 2ème année.

Pour les démarches administratives liées à la mobilité, merci de contacter le Bureau Immersion Professionnelle (bip@centrale-med.fr).

MISSIONS A L'ÉTRANGER HORS MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il est possible pour les entreprises d'envoyer leurs alternants en mission à l'étranger, afin de travailler sur des projets menés en partenariat avec des entreprises internationales. Ces missions, hors période de mobilité internationale exigée par l'ECM et hors période de formation, ne nécessitent pas de démarches particulières du côté de l'école. En revanche, l'entreprise devra faire signer un ordre de mission détaillé à l'alternant sur lequel devront figurer les dates, lieux, ainsi que les objectifs du

déplacement.

Modalités d'évaluation

Mobilité internationale en 2A

Votre mobilité doit être réalisée au cours de votre 2ème année, durant le semestre 8.

1) Afin de valider votre période de mobilité, vous devrez préparer une vidéo de 2 minutes, qui devra être déposée sous Moodle dans la zone de dépôt dédiée.

Si vous partez dans le cadre d'Erasmus, le CFA vous demandera de lui envoyer cette même vidéo au retour de votre mobilité.

Consignes vidéo pour validation de la mobilité internationale - 2023/2024

2) Une fiche évaluation devra être complétée par votre tuteur dans votre organisme d'accueil.

Fiche évaluation tuteur organisme d'accueil - 2023/2024

Elle devra être déposée par vos soins sur Moodle dans la zone de dépôt dédiée.

Mobilité internationale en 3A

Dans le cas exceptionnel d'impossibilité de réaliser votre mobilité durant votre 2A

1) Afin de valider votre période de mobilité, vous devrez préparer une vidéo de 2 minutes, qui devra être déposée sous Moodle dans la zone de dépôt dédiée.

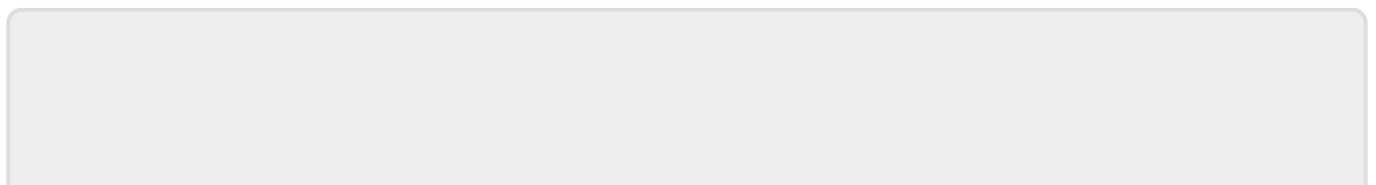
Si vous partez dans le cadre d'Erasmus, le CFA vous demandera de lui envoyer cette même vidéo au retour de votre mobilité.

Consignes vidéo pour validation de la mobilité internationale - 2023/2024

2) Une fiche évaluation devra être complétée par votre tuteur dans votre organisme d'accueil.

Fiche évaluation tuteur organisme d'accueil - 2023/2024

Elle devra être déposée par vos soins sur Moodle dans la zone de dépôt dédiée.



From:
<https://wiki.centrale-med.fr/alternance/> -

Permanent link:
<https://wiki.centrale-med.fr/alternance/wiki:mi?rev=1728481239>

Last update: **2024/10/09 15:40**

